Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260424-2026_25-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice :	11
Présent :	11
Nombre de suffrage :	11

Date d'affichage :

27/04/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

17/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Michel MAHE, maire.

Etaient présents : Michel MAHE, Thierry LE GONIDEC, Véronique CONAN, Sylvie LE VEY, Pierre GUEGUEN, Gwenaëlle PIERRE, Jérôme COLAS, Adrien UGUET, Aurélie PLANTE, Corentin LEBESLOURD et Lucie MERCIER

A été nommé comme secrétaire de séance : Thierry LE GONIDEC

D2026_25 Projet de rénovation de la salle des fêtes : approbation d'avenants aux marchés de travaux

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 6 décembre 2024 approuvant le plan de financement du projet de rénovation de la salle des fêtes pour un montant de **822 133,36 € HT** (soit **986 560,01 € TTC**) ;
Vu les marchés de travaux attribués pour un montant total de **766 682 € HT** (soit **920 019,39 € TTC**) ;
Vu les avenants déjà approuvés lors du précédent Conseil municipal ;
Considérant que les travaux de gros œuvre sont actuellement en cours ;
Considérant que, malgré les études préalables et les plans d'exécution réalisés par les entreprises, des adaptations techniques s'avèrent nécessaires en phase chantier ;
Considérant que ces ajustements répondent à des contraintes constatées lors des travaux, à des compléments d'études ou à la nécessité de garantir la conformité réglementaire et la qualité du projet ;
Considérant les avenants suivants :

- **Charpentes :** adaptation des pannes pour répondre aux exigences techniques du complexe de couverture, avec différenciation entre zones visibles et non visibles ;
  Montant : + 5 851,88 € HT
- **Acoustique :** ajout d'une mission d'Assistance aux Opérations de Réception (AOR) pour vérifier le confort acoustique intérieur et assurer le réglage du limiteur sonore ;
  Montant : + 1 860 € HT
- **Dalles :** renforcement de la structure (massifs, longrines) et augmentation de l'épaisseur de la dalle suite aux réserves du Bureau de Contrôle ;
  Montant : + 13 671,45 € HT

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260424-2026_25-DE

- **Raccordement électrique (Enedis) :** adaptation du raccordement liée à l'augmentation de puissance, avec création d'un nouveau point de livraison en limite de propriété ;
  Montant estimatif : + 4 000 € HT
- **Raccordement eau potable :** déplacement du tabouret de branchement en limite de propriété en raison des fondations ;
  Montant : + 1 296,40 € HT

Considérant que le montant total de ces avenants s'élève à 26 679,73 € HT ;
Considérant qu'en intégrant l'ensemble des avenants (y compris ceux validés précédemment) ainsi qu'une provision pour aléas, le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à **963 812,16 € TTC**, soit un montant inférieur au plan de financement initial.

Le conseil municipal : 10 voix pour et 1 blanc :

-valide l'enveloppe de 26 679,73 € HT.
-valide le besoin de revoir la solution prévue initialement aux regards des contraintes techniques identifier en cours d'exécution des travaux. La nature de la solution et le coût déduit sera validé à la suite d'élément factuel reçu de la MOE, du bureau de contrôle, des bureaux d'étude et de l'entreprise en charge de la réalisation.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel MAHE

Secrétaire de séance
Thierry LE GONIDEC

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE